

Vincent Edin
Saïd Hammouche

Chronique de
la **discrimination**
ordinaire

COLLECTION
FOLIO ACTUEL

Vincent Edin
Saïd Hammouche

Chronique de la
discrimination
ordinaire

Gallimard

© *Éditions Gallimard, 2012 pour la présente édition
en collection de grande diffusion.*

Vincent Edin est journaliste.

Saïd Hammouche est le fondateur de l'association Mozaïk RH, cabinet de recrutement à but non lucratif pour l'accompagnement des jeunes diplômés des quartiers dans leur recherche d'emploi.

Introduction

L'émergence du sujet des discriminations au début du *xxi*^e siècle est un progrès en soi. Il implique une forme de dépassement du racisme ordinaire, un refus de s'effacer devant le poids de convenances sociales et historiques si fortes qu'elles deviennent prétexte à l'inaction, et une mise en conformité juridique. Pour reprendre une sémantique qui a animé le débat d'idées en 2011, le racisme suscite une salubre — mais souvent vaine — indignation, quand les discriminations appellent une réponse qui passe par l'engagement.

Par ailleurs, le racisme ordinaire existe dans la rue et s'y combat aussi. Depuis la marche des beurs aux défilés anti-Front National, la foule se réunit quand un événement lui semble insupportable. Ce combat quotidien se poursuit avec plus ou moins de réussite selon les périodes de l'histoire et l'intensité des tensions au sein de la communauté française. Mais c'est un combat comparable à celui de Sisyphe, où l'on peine d'ailleurs à imaginer Sisyphe heureux. Tant que nous n'aurons pas changé d'échelle dans notre lutte, la pierre retom-

bera toujours. D'où la volonté de porter le combat contre les discriminations. Une lutte qui s'étend à l'éducation, mais aussi au logement, aux transports, à l'accès aux services publics et, enfin, à l'insertion et à l'évolution professionnelle. En cela, la lutte contre les discriminations est à la fois vaste, exigeante et complexe.

On peut adopter plusieurs stratégies dans cette lutte, dont la plus restrictive est la réponse juridique : la discrimination est un délit. Les articles 225-1 et 225-2 du Code pénal en font état. C'est un premier pas, mais insuffisant. Sanctionner, condamner la discrimination apporte des satisfecit moraux, mais cela ne règle en rien le réel problème qu'elle constitue : son coût économique et social pour l'ensemble de la société. En focalisant notre attention, depuis la naissance jusqu'à l'emploi, sur un même type de profil, correspondant à une partie infime de la société, l'attitude discriminante produit des résultats économiquement dramatiques. Le coût humain de tous ceux qui sont laissés de côté par cette logique nous mène lentement dans une impasse. Cet ouvrage propose des pistes pour changer de cap.

Ce livre se présente comme un vade-mecum de la discrimination. On le sait, les mots, leur manipulation, le détournement de leur sens originel occasionnent des malentendus. Nous placerons à la suite de cet avant-propos un lexique des termes et notions développés dans ce livre pour ne pas laisser de place à l'ambiguïté.

Passé ces nécessaires cadrages sémantiques, le

livre s'ouvre par des biographies « fictives et pourtant réelles » de citoyens français. Fictives, dans la mesure où nous n'avons pas voulu reprendre des trajectoires individuelles existantes, afin de ne pas les personnifier et de mieux montrer l'importance du phénomène. Et pourtant réelles, dans la mesure où les inégalités, doublées de discriminations que nous présentons, sont bien celles de la France de 2011, chiffres à l'appui. Nous avons simplement agrégé ces entraves au bon fonctionnement de la République pour en faire six parcours de vies illustrant une majorité. Non pas la majorité des discriminations, mais la majorité des citoyens français qui sont, parfois sans le savoir, victimes de celles-ci. Nous reviendrons évidemment sur cette affirmation qui peut sembler surprenante, mais n'est en rien péremptoire.

Cette première partie s'appuyant sur des biographies sert à illustrer le très grave dévoiement des valeurs républicaines : le phénomène discriminatoire revêt une ampleur considérable dans la société française. Le « bruit du silence » autour de ces questions étant quasiment proportionnel à sa réelle gravité, il doit nous interpeller sur les raisons et les racines du déni de réalité dans lequel se figent les élites dirigeantes — politiques et économiques — françaises. Leurs prises de parole, mais surtout de décisions, prouvent qu'elles raisonnent toujours avec un logiciel hérité de la III^e République. Une conception surannée, non seulement dommageable pour notre « vivre ensemble », mais qui alimente de plus la diffusion de préjugés. En cela, les discriminations, plus encore

que les inégalités, sont une construction sociale qui appelle une déconstruction imminente. Déconstruction nécessaire pour changer durablement notre imaginaire et nos pratiques.

La recherche d'efficacité passe plus par l'image que par les mots. La simplicité aurait été de donner à ceux qui s'interrogent des pistes de réponse en un seul coup d'œil. Pour cette raison, nous avons travaillé sur un tableau synthétique des discriminations en France. Ce tableau nous aurait servi de base car il n'est d'argumentation possible sur les réponses à apporter sans constat commun préalable. Le nombre de ses cases envisagées aurait montré l'étendue du problème : tant au niveau des raisons pour lesquelles les citoyens sont discriminés (genre, âge, ou origine, qu'elle soit sociale, géographique ou ethnique) qu'en termes de domaines (éducation, logement, emploi, qu'il s'agisse de l'orientation, de l'insertion ou de l'évolution). Hélas, à cause des zones grises statistiques et des chevauchements de plus en plus puissants entre inégalités et discriminations, il n'est pas pour l'heure possible de construire ce type d'outil global. On pourrait envisager une multitude de tableaux sectoriels, mais notre propos se voulant uniquement global, nous avons renoncé aujourd'hui avec la volonté farouche de pouvoir le faire demain, grâce à des outils de mesure plus efficaces qui permettront de connaître l'ampleur des discriminations en France.

Enfin, pour clore la partie plus descriptive de notre ouvrage, nous consacrerons une large place aux recoupements et aux différences entre inégalités et discriminations : en effet, on ne peut plus

continuer à scinder les deux notions. Certes, les premières semblent statiques et factuelles quand les secondes seraient plus mouvantes. En réalité, elles s'accompagnent, s'entremêlent, se recourent et s'additionnent dans un très préoccupant « cercle vicieux des discriminations ». Pour en finir avec les idées reçues, nous séparerons bien ce qui relève des inégalités *stricto sensu* des discriminations directes, indirectes ou systémiques. Au travers de cette grille, nous montrerons comment le fait de ne pas traiter certaines inégalités crée des situations bloquées où la discrimination systémique s'implante mécaniquement.

« Ne pas rire, ne pas pleurer, ne pas détester, mais comprendre. » Cette maxime de Spinoza nous a accompagnés tout au long de la rédaction de la dernière partie du livre. Nous y développons les raisons de notre dénonciation et avançons nos propositions, sous forme de manifeste. Manifeste écrit avec un sentiment d'urgence. Une urgence humaniste, mais également économique à remettre la République française sur les rails de l'égalité réelle car elle emprunte actuellement une voie de traverse communautariste : celle de la communauté des favorisés. Et chaque communauté, qu'elle soit de genre, ethnique, d'orientation sexuelle, d'apparence physique ou d'âge, tente de pousser ses intérêts pour que certains d'entre eux accèdent à celle des favorisés. Ce faisant, les leaders de ces communautés sont dans leur rôle, mais la puissance publique ne peut pas réguler la vie de la cité en s'appuyant sur eux.

S'il faut, bien entendu, tenir compte des particularismes de chacun, la division communautaire dilue et, *in fine*, tue le message égalitaire porté. Les instances dirigeantes — économiques et politiques — le savent parfaitement et usent de ces divisions pour biaiser le débat comme elles savent le faire dans le dialogue social.

Or, les syndicats de travailleurs ont su s'unir dans une intersyndicale ayant permis l'émergence de propositions majoritaires chez les salariés. Cela ne constitue pas la panacée du progrès social, mais on ne peut pas rendre les syndicats coupables des millions de chômeurs. Ces millions de personnes qui, comme l'a parfaitement montré Camille Peugny dans son essai *Le Déclassement*¹, exacerbent la colère non seulement des riches et des puissants qui expliquent qu'ils paient pour eux, mais aussi des travailleurs précaires qui estiment que leur travail n'est plus récompensé. Ce système de nivellement par le bas et de peur d'une chute encore plus forte ne saurait être imputé à des syndicats qui ont su, *a minima*, avec leurs armes, montrer aux salariés le besoin de s'unir face à un capitalisme dérégulé qui renforce le poids des discriminations dans le monde. Une telle initiative n'existe malheureusement pas pour représenter les communautés d'individus discriminées. Et pour cause : leurs revendications sont infiniment plus diverses, donc infiniment plus difficiles à concilier — quoi de commun entre les exigences féministes, celles des instances représentatives des personnes noires, le collectif LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels), ou

encore celui de Génération Précaire ? Parfois, les discriminations s'accumulent et l'on pourrait trouver le cas d'une femme noire lesbienne et jeune précaire. Pour celle-là, qui pourrait prétendre déceimment que l'article 1 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ») n'est rien d'autre qu'une construction théorique ? Le débat, le seul qui vaille, est de savoir ce que l'on peut mettre en place pour transformer cette théorie en pratique. Nous alimenterons ce débat par des propositions à l'attention de la puissance publique comme des acteurs économiques au sens large.

Nous voulons porter ces propositions avec un sentiment d'urgence car nous sommes peut-être en train de rater notre lutte contre les discriminations. En effet, le débat est détourné de la question égalitariste, ce qui le vide de sa substance. L'enjeu de la lutte contre la discrimination est de montrer qu'elle constitue une aberration économique. Or, nous continuons d'envisager cette bataille sous le seul prisme moral. Ce, car nous souffrons toujours du poids de nos représentations quand la réalité bouge plus vite que la pratique : les femmes ne sont plus des mères au foyer, mais sont plus diplômées que les hommes. Les immigrés et leurs enfants ne sont pas une « variable d'ajustement du marché de l'emploi », mais des citoyens de même statut ayant poursuivi des études et pouvant aussi bien évoluer professionnellement. Les personnes handicapées sont « handicapables » et non pas à réserver à l'hospice. Les

« seniors », cette invention sémantique récente (pour reprendre le très bon titre de Serge Guérin², sont avant tout une part croissante de la population française, détenteurs de savoir à transmettre et toujours en bonne forme, dont rien ne justifie qu'ils soient sept fois plus écartés de l'emploi que les autres. Ces représentations archétypales imprègnent les pratiques : pour lutter contre les discriminations, il faut aller au-delà du changement de regard — ce que quelques communicants sauront toujours prôner avec succès —, et porter un autre modèle de société.

Pour l'heure, il est à craindre que les communicants ne soient en passe de l'emporter. D'abord en ayant dévoyé le terme de « diversité », puis en attirant l'attention sur des contre-feux au parfum de scandale pour l'éloigner du réel scandale social.

La diversité, d'abord. Cette belle idée d'ouverture au monde, qui dit qu'il nous faut confronter les parcours, pour confronter les idées. 12 énarques, comme 12 carrossiers, 12 instituteurs ou 12 traders se tromperont inmanquablement car le clonage a toujours prouvé ses limites en matière d'innovation. Comment penser l'ouverture au monde, l'ouverture à la société, avec un cercle restreint de personnes ? Il y a là une contradiction dans les termes, comme diraient les Anglo-Saxons.

La diversité est sociale par essence. Or, les dirigeants politiques et économiques se sont emparés de cette thématique pour des raisons morales, ont poussé à la nomination de quelques femmes, de quelques « personnes issues de l'immigration », devenues providentiellement « issues de la diver-

sité » ; quelques personnes en situation de handicap et quelques seniors toujours fringants complètent le tableau de cette France de la diversité. C'est une plaisanterie, et une mauvaise, que l'on veut nous vendre. Comme l'a très bien écrit Walter Benn Michaels dans *La Diversité contre l'égalité*³, « les politiques de diversité inspirées des modèles "d'affirmative action" américains sont vouées à l'échec. Elles incarnent le projet de sociétés qui ont renoncé à réduire les inégalités ». On achète ainsi la paix sociale, mais, en renforçant les inégalités sociales, on laisse un nombre croissant de personnes au bord de la route. Nous ne souhaitons à l'évidence pas que ce type de politiques, telles qu'elles sont pratiquées par un grand nombre d'entreprises, perdure.

Les contre-feux en faux débats, ensuite. Détournons Staline : « La France, combien de divisions ? », nous martèle-t-on depuis plusieurs années avec des débats hallucinants sur l'identité nationale. Là, au lieu de porter l'attention sur ce qui nous rassemble tous, citoyens français, le politique a sciemment mis en lumière des épiphénomènes en voulant créer des peurs irrationnelles. Le voile intégral, les violences urbaines dans les parkings, les agressions gratuites, la polygamie... Nul ne conteste, et nous les premiers, que ces pratiques ne sont pas compatibles avec la République française, mais pourquoi résumer ce qui unit 65 millions de citoyens aux agissements coupables de quelques centaines de personnes, et encore... Notre parti pris sur ces questions est clair : nous condamnons ces pratiques en France, mais refusons

de tomber dans le piège consistant à s'attarder sur le marginal pour ne parler que de la question globale.

Enfin, nous livrerons nos propositions. Celles-ci se revendiquent comme des propositions politiques avec des partis pris. À ceux qui nous opposeront le fait qu'une bataille comme celle des discriminations doit dépasser les clivages et tendre vers la neutralité, nous répondons que la neutralité n'existe pas : prôner une lutte apolitique contre les discriminations est empirique et vain. Contrairement aux ultralibéraux qui se disent apolitiques en se cachant derrière le pragmatisme, nous assumons nos positions résolument politiques. Notre démarche n'est pas partisane pour autant : elle s'inscrit clairement dans une logique politique en tant que conception d'une gestion de la cité. On ne peut pas penser la lutte contre les discriminations de façon clinique. Elle passe par une réduction des inégalités, qui accompagne nécessairement une sortie du modèle capitaliste financier tel qu'il est pratiqué depuis les années 1980. C'est depuis cette époque que les dirigeants occidentaux ont globalement décidé de déréguler tous les codes du travail pour répondre à la dictature de l'urgence, imposée par les marchés financiers, pour satisfaire à leur culte du profit immédiat avec des rendements inhumains. Ceci a peut-être permis l'enrichissement de quelques-uns, mais a sans conteste créé de la discrimination, du déclassement et le retour de certaines formes de misères humaines que l'on pensait avoir éradiquées avec le progrès. L'évocation du retour au

xix^e siècle que l'on trouve dans de nombreux ouvrages récents porte tant sur l'explosion des rentiers que sur la réapparition de la tuberculose... Le modèle économique actuel, en privilégiant l'apport de quelques experts, se coupe volontairement d'une part croissante de la population vivant dans de plus en plus vastes ghettos scolaires et professionnels, créant des ghettos de logement. Nos solutions à cette maladie du capitalisme (ce n'est pas le capitalisme lui-même que nous contestons) s'inscrivent dans la philosophie d'une économie sociale qui fait de l'homme la première richesse à préserver. Ce en érigeant en normes comportementales un respect soucieux d'égalité et de justice sociale. L'homme au centre de tout, sans distinction, sans discrimination.

PETIT GLOSSAIRE

*pour que les mots aient la même
signification dans les débats futurs*

Le thème de la lutte contre les discriminations a émergé récemment après que l'attention s'est historiquement focalisée sur le racisme. Pourtant, les discriminations sont bien plus larges, elles ne prennent pas uniquement l'origine et l'apparence physique en compte. Néanmoins, elles restent, dans l'inconscient collectif, cantonnées à ces seuls critères. C'est pour cette raison et pour se montrer plus précis dans la critique que de nombreux termes ont été créés pour effectuer des distinguos entre les catégories de personnes victimes : « issus de la diversité », « issus des minorités visibles », « jeunes de quartiers sensibles ». Les néologismes servant toujours à expliquer les atteintes faites aux jeunes, on a commencé à parler « d'âgisme » pour évoquer les attitudes négatives envers les personnes âgées... Le langage du champ des discriminations se renouvelle très largement. Aussi, pour partir d'un pied d'égalité dans cet ouvrage, nous posons quelques repères lexicaux pour faciliter la lecture et les raisonnements sans laisser place à l'interprétation.

DISCRIMINATION

Est qualifié de discrimination, tout comportement ou attitude qui tend à distinguer des autres un groupe humain ou une personne, à son détriment sur la base d'un critère illégal, illégitime au regard de la loi. Le « délit de discrimination » a été créé par la loi Pleven du 1^{er} juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme sous l'influence du droit international des droits de l'Homme. Pour qu'il y ait délit de discrimination, il faut qu'il y ait différence de traitement, mais aussi que cette différence relève d'un caractère prohibé, illicite. Ces critères ont évolué dans le temps. La loi du 16 novembre 2001 fait apparaître 18 critères toujours en vigueur aujourd'hui et sur lesquels les Français pouvaient saisir la HALDE jusqu'à sa dissolution en mai 2011.

La liste des 18 critères : l'origine, le sexe, la situation de famille, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état de grossesse, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance à une ethnie, l'appartenance à une nation, l'appartenance à une race, l'appartenance vraie ou supposée à une religion.

Chaque fois qu'une situation, une attitude, une pratique ou toute autre forme de décision ou de jugement empêche une personne de s'exprimer ou d'agir en fonction de l'un de ses 18 critères, il y a discrimination.

On distinguera :

— *Discrimination directe* : elle se produit lorsque, pour un des critères de la loi, une personne est

APPENDICES

<i>Notes</i>	223
<i>Remerciements</i>	229



Chronique de la discrimination ordinaire

Vincent Edin et Saïd Hammouche

Cette édition électronique du livre
Chronique de la discrimination ordinaire
de Vincent Edin et Saïd Hammouche
a été réalisée le 20 janvier 2012
par les Éditions Gallimard.

Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782070445486 - Numéro d'édition : 237383).

Code Sodis : N52541 - ISBN : 9782072469756

Numéro d'édition : 242283.